

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

UN MINISTRE..... SOUS CLOCHE !!!

QU'ILS S'EN AILLENT !

Un journal clérical faisait ces jours derniers, le compte de ce qu'un congréganiste dépense dans une journée.

Puis, multipliant cette somme par un nombre égal à celui des congréganistes qui, d'après lui ont quitté ou quitteront la France, il disait en substance : vous voyez les sommes énormes que la politique du ministère Combes va faire perdre à la France.

Ce journal prend-il son argument au sérieux ou bien se moque-t-il de ses lecteurs ; voilà ce que je ne me charge pas de décider. La chose sûre est que ce raisonnement a tout ce qu'il faut pour être accueilli comme parole d'évangile par les lecteurs cléricaux de ladite feuille. Il est parfaitement absurde. Donc il sera cru.

Et cependant, la sottise en est évidente. Tout le monde peut comprendre que la richesse d'un pays, comme celle d'un individu, réside dans ce qu'il possède. Par conséquent les citoyens qui font la fortune d'un pays sont ceux qui produisent et non pas ceux qui dépendent.

Les moines ne travaillent pas, ne produisent pas ; ils n'ajoutent rien à ce que possède le pays où ils habitent. Donc, loin de contribuer à sa prospérité, ils contribuent à son appauvrissement. Ils dépendent ce que d'autres produisent. Il profitent en parasites, de richesses à la création desquelles ils ne participent en aucune manière. C'est d'eux que le bon sens populaire peut dire, en son pittoresque et vigoureux langage, qu'ils ne gagnent pas leur vie ». Il faut donc qu'on la gagne à leur place.

Cent mille moines, me dit-on, dépendent par jour, en France, deux cent mille francs. S'ils quittent la France, ce sera donc pour elle deux cent mille francs perdus chaque jour.

Non. De ces deux cent mille francs, les moines ne produisent pas un seul sou. En quoi, dans ces conditions, leur départ appauvrirait-il notre pays ? Qu'ils s'en aillent ; l'argent restera. Ce sera tout profit.

Des mendians s'enrichissent-ils un pays ? Non. Pourtant ils dépendent quelque chose ; ils dépendent tout ce qu'on leur donne.

Les moines, au contraire, gardent pour eux presque tout l'argent qu'on leur donne. Ils vivent de mendicité. Seulement la mendicité les enrichit. Car s'ils reçoivent beaucoup, ils dépendent très peu.

Sinon, d'où leur viendraient ces richesses formidables qui s'accroissent toujours, grâce à la main-morte et qui épouvantaient jusqu'aux gouvernements les plus cléricaux comme celui de Charles X.

Sous l'ancien régime, les couvents s'étaient constitués une fortune immobilière colossale. Cette fortune, ils l'avaient volée aux pauvres, puisque c'est au nom des pauvres qu'ils qu'émandaient, mendiaient et encaissaient.

On sait que la Révolution dut leur faire restituer ces biens volés. Elle les revendit sous le nom de « Biens Nationaux » et beaucoup de nos bons cléricaux d'aujourd'hui, ici comme ailleurs, jouissent sans remords de

ces biens achetés par leurs aïeux, malgré l'excommunication du Pape.

Aujourd'hui, les congrégations sont plus habiles. Les économies qu'elles réalisent en volant les pauvres ne sont pas toutes employées — de beaucoup s'en faut — à acheter des terres ou à faire bâtir de superbes immeubles. Cela se voit trop. Il est plus commode de transformer cet argent en titres de rentes achetés à l'étranger, comme il sied à de bons sans-patrie.

M. Clémenceau nous raconte à ce propos une bien instructive histoire.

Il se trouve actuellement à Vienne. Les fonds Hongrois ayant baissé récemment d'une façon très sensible, on redoutait beaucoup, à Vienne, que la dégringolade s'accroîtât. Brusquement elle fut enrayée, et, ajoute M. Clémenceau, « comme un de mes amis s'en félicitait dans un entretien avec un très haut personnage, singulièrement bien placé pour connaître la vérité à cet égard :

« — Nous avons été sauvés, dit l'homme d'Etat, par les congrégations françaises qui ont fait un achat de cinquante millions. »

Voilà donc à quoi les congrégations font servir l'argent qu'elles extirpent à la France. Quand elles ne l'emploient pas à laire baisser la rente française, c'est qu'elles l'ont envoyé au dehors pour faire monter les rentes étrangères.

Mener la guerre à la France avec l'argent qu'ils lui volent, voilà le patriotisme des moines ! Et c'est de ces gens-là que les journaux cléricaux proclamèrent l'utilité, c'est d'eux qu'ils voudraient nous faire croire que leur départ appauvrirait la France !

L'exode de ces cinquante millions est un fait précis qui répond d'une façon assez élogieuse à nos confrères réactionnaires.

Mais qu'on n'aille pas croire qu'il soit un fait isolé. Prendre de l'argent à la France pour l'envoyer à l'étranger, c'est l'unique occupation des couvents.

Qui pourrait dire ce que l'Eglise Romaine, avec ses moines, coûte à notre pays !

La France est la source d'où l'argent coule par le canal des congrégations dans le réservoir jamais rempli de Rome.

Le moine enrichit l'Eglise en appauvrissant les pays sur lesquels il vit et aux dépens desquels il vit.

Il n'y a de nations riches, prospères, puissantes que les nations sans moines : l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne.

Tous les pays de moines sont des pays pauvres, affaiblis, décadents, ruinés : l'Italie, l'Autriche, l'Espagne.

La France résiste à l'appauvrissement, à la décadence, parce qu'elle résiste au moine.

Mais, dans notre France même, il y des régions ignorantes, abêties, misérables. Ce sont celles, précisément, où règnent en maîtres le moine et le prêtre : la Bretagne et certains coins de la Flandre, autour d'Hazebrouck.

Les cléricaux, parce qu'ils sont de mauvais français, parce qu'ils sont d'abord soumis au Pape romain, rêvant pour notre pays le sort de la malheureuse Espagne, enten-

dent maintenir en France les moines et leurs congrégations.

Les républicains, parce qu'ils sont avant tout patriotes et bons français, ont résolu de les chasser définitivement.

L'opération est commencée. Elle continuera.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

La politique du Cabinet

Le gouvernement a l'intention, dès la reprise de la session parlementaire, de demander à la Chambre la discussion immédiate des interpellations sur la politique générale.

A ces interpellations seraient jointes celles de M. Cochin, sur la suppression des écoles congréganistes en Tunisie ; celles relatives à l'application de la loi sur les congrégations ; celle de M. Pugliesi-Conti, sur le chant de l'Internationale aux cérémonies officielles, etc.

M. Combes tient à ce que la Chambre manifeste dès sa première séance et avant tout autre examen, son sentiment sur la politique suivie par le cabinet.

Les évêques révoltés

Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, vient de supprimer le traitement de M. Andrieu, évêque de Marseille, en raison de la violente circulaire contre les pouvoirs publics qu'il a adressée aux prêtres de son diocèse, et des manifestations récentes qui ont eu lieu dans la cathédrale, lors du passage de M. Turinaz, évêque de Nancy, dont, on le sait, le traitement est supprimé.

La nouvelle monnaie

Le nouveau métal qui va être, pour la première fois, frappé à la Monnaie de Paris, a été fourni par une société française, et il sera livré, aux termes du cahier des charges, le samedi 12 septembre. La frappe qui doit être faite cette semaine est une frappe d'essai. Chacun des exemplaires qui sortiront des presses portera sur une tranche, gravé en creux, le mot « essai », et ces essais seront offerts à quelques privilégiés. Quant à la frappe définitive pour l'émission des pièces qui seront mises en circulation, elle ne commencera que vers le 20 septembre, car il faut prendre le temps de préparer les coins entre lesquels le flan de nickel, c'est-à-dire la rondelle de métal amolée par une très haute température, sera moulé par la frappe. On travaille actuellement à ces coins ; on en aura dans quelques jours une certaine, de façon à posséder une réserve qui, en cas d'accidents, — rupture du coin inévitable après un usage de quelque temps — permettrait de remplacer ces outils de frappe immédiatement, sans arrêter l'opération commencée. La frappe se fera sur une dizaine de presses fonctionnant continuellement et pouvant produire d'ici à la fin de l'année les seize millions de pièces de nickel prévues par la loi relative à l'émission de la nouvelle monnaie en 1903.

Attentat contre le roi de Serbie

La Patrie annonce que le roi de Serbie, Pierre 1^{er}, a failli être victime d'un attentat : il aurait même été blessé.

Sous toutes réserves.

Le soldat au cantonnement

Le général Passerieu, commandant le 10^e corps d'armée, vient de rédiger un ordre du

jour relatif aux devoirs des militaires de tous grades dans les logements et cantonnements. En voici les principaux passages :

« Le respect de l'hôte, de sa famille et de sa propriété s'impose à tous, dans la chaumière du pauvre au même degré que dans la demeure du riche. Le général commandant le corps d'armée est convaincu d'avance que tous auront à cœur de montrer partout la correction la plus absolue, la tenue la plus correcte dans les gestes et dans les paroles, une dignité pleine de réserve, toutes choses qui ne sont jamais exclusives du caractère aimable et plaisant, vertus naturelles de notre race. Contre ceux qui s'affranchiraient de ces règles de conduite et laisseraient derrière eux des sujets de plainte, les généraux directeurs des manœuvres devront sévir avec la dernière rigueur. »

En Algérie

L'ATTAQUE D'UN CONVOI

Une dépêche d'Alger donne des détails sur l'attaque d'un convoi de ravitaillement qui eut lieu entre El-Morra et El-Monchaf. Le convoi était accompagné d'une compagnie montée de la légion étrangère qui soutint un long combat, dans lequel nous avons eu, croit-on, plusieurs morts et de nombreux blessés. Parmi les morts, on cite le capitaine commandant la compagnie montée et un lieutenant, ainsi que plusieurs sous-officiers et soldats. Le capitaine Subvieuille serait arrivé à temps de Taghit pour dégager la compagnie montée qui était dans une situation grave. Des commerçants faisant partie du convoi et deux femmes allant à Taghit, ont disparu, sans doute enlevés par la harka.

Duel de presse

A la suite d'une poémième de presse, une rencontre au pistolet a eu lieu dimanche matin, aux environs de Paris, entre MM. Gérauld-Richard, rédacteur en chef de la Petite République et Béranger, rédacteur à l'Action. Deux balles ont été échangées sans résultat.

L'empire du Sahara

A propos des idées du millionnaire Lebaudy, qui voudrait fonder un empire dans le Sahara, le Figaro croit savoir que, loin d'avoir abandonné ses projets, M. Jacques Lebaudy envoie quotidiennement des instructions aux « fonctionnaires » de l'empire. L'en-tête du papier utilisé par M. Lebaudy porte : « Empire du Sahara, liberté de conscience, force, travail, industrie, agriculture, commerce. Labor impibus omnia vincit. » Les colons recevront un salaire quotidien de 4 fr. 75 avec une allocation supplémentaire de 1 fr. 75 pour la femme et 0 fr. 88 par tête d'enfant, payables par semaine et d'avance. L'embarquement des colons aura lieu à Hambourg.

Deux jurisconsultes français bien connus ont été consultés sur la question de savoir si la prise de possession du territoire voisin du cap Juby, peut donner lieu à des complications diplomatiques. Il est probable que les conclusions des jurisconsultes seront favorables au projet de M. Lebaudy. Un capitaine français démissionnaire est chargé de recruter cent grenadiers, qui assureront la sécurité de Troja. Le traitement de cet officier qui prendra le titre de lieutenant-général, sera celui de l'un de nos commandants de corps d'armée.

M. Lebaudy arrivera jeudi à Glion-sur-Montreux (Suisse), où il recevra ses premiers fonctionnaires. Il se rendra ensuite

en Angleterre, à Birmingham et à Londres, où il continuera ses préparatifs et d'où il adressera une proclamation aux puissances. Les relations de l'empire du Sahara avec les puissances seront entretenues au moyen d'un seul diplomate, déjà nommé, en résidence à la Haye.

D'autre part, le *Journal* annonce qu'au ministère des colonies on sait que M. Lebaudy projette l'établissement d'importantes pêcheries sur le banc d'Arguin, qui s'étend en face de la partie sud du futur empire. On rencontre sur ce banc d'énormes quantités de poissons. M. Lebaudy viserait à obtenir le monopole de la pêche dans ces parages.

Les 5 matelots de l'équipage du *Frasquita* qui furent faits prisonniers par les Berbères sont rentrés en France samedi, à bord du *Gallée*.

Les frasses de l'empereur du Sahara ont été ainsi réparées.

Interpellation annoncée

Comme M. Grosjean, M. Conrad des Essarts, député de Lunéville, se propose d'adresser, dès l'ouverture de la session, à M. le ministre de la guerre, une interpellation au sujet de la répartition arbitraire des travailleurs militaires entre les cultivateurs de la région de l'Est, et aussi en raison des permissions retirées, sur la demande de l'administration préfectorale de la région, à des militaires pour mettre ces derniers dans l'impossibilité d'aider leurs parents ou leurs amis à rentrer leurs récoltes.

Interview d'un chef macédonien

Interviewé par le correspondant du *Daly Telegraph* à Sofia, l'un des principaux membres du comité révolutionnaire macédonien a fait les déclarations suivantes :

« Les chrétiens de Macédoine ne sont pas des rebelles ni des révolutionnaires de profession. Ils ne demandent que le droit de travailler et de jouir du fruit de leur travail sans être molestés. Ils sont patients puisqu'il y a vingt-cinq ans qu'ils attendent les réformes promises par le Congrès de Berlin. Si les insurgés ont commis des actes de cruauté, ils ont été provoqués par les Turcs, qui, craignant une intervention des puissances, poursuivent l'extermination complète des chrétiens macédoniens.

Le gouvernement ottoman, laisse bien tranquille les troupes d'insurgés, mais il fait massacrer les femmes et les enfants et brûler les villages. La visite de l'escadre russe a eu pour effet de refroidir le zèle des consuls qui auparavant venaient en aide aux persécutés, et d'encourager les Turcs »

En terminant, le personnage interviewé a dit que l'hiver ne mettra nullement fin à la lutte.

Les Humbert

Mme Humbert a été extraite samedi matin de la Conciergerie pour être conduite à la prison de Fresnes.

A sept heures du matin, la « grande Thérèse », encore un peu souffrante, a pris place dans une voiture d'ambulances du ministère de l'intérieur, en compagnie de deux infirmières et de deux inspecteurs de la Sûreté. Mme Humbert ayant demandé à ses gardiens de vouloir bien baisser les glaces dépolies de la voiture, de façon à lui permettre d'admirer le paysage, les inspecteurs ont accédé à son désir.

Thérèse Humbert a dit alors qu'elle était heureuse après une si longue détention, de respirer l'air frais et de revoir pendant quelques moments les rues de la capitale.

Un peu avant neuf heures, la voiture est arrivée à la prison de Fresnes, où Thérèse a été incarcérée aussitôt dans le quartier réservé aux femmes.

CHRONIQUE LOCALE

Chambre consultative d'Agriculture

Les membres de la chambre consultative d'agriculture se sont réunis, samedi pour donner leur avis sur un projet d'arrêté préfectoral concernant la destruction des charbons et de l'épine-vinette, végétaux nuisibles à l'agriculture.

La chambre consultative d'agriculture a estimé qu'il serait bon de poursuivre l'échardonnage jusqu'à fin août et a approuvé le projet d'arrêté de M. le Préfet.

A PROPOS D'UN DISCOURS DE M. DE MONZIE

Dans la *France du Sud-Ouest*, l'éminent journaliste et orateur René Viviani a publié récemment un article sur « Les fêtes scolaires » où, dit-il, « les harangues réservées aux jeunes gens de nos écoles ne ressemblent plus à celles que nous avons entendues ; ce n'est plus cette rhétorique vide et claironnante, encourageant à la résignation devant des malheurs certes surhumains, ou poussant des cris de guerre sans écho dans les âmes. Ce n'est plus cette rhétorique gracieuse ou puérile où on semblait redouter de parler à des enfants du rôle qui les allait attendre au tournant de l'âpre chemin.

C'est une cordiale et tendre leçon faite par des aînés à de plus jeunes, où on leur parle avec sérieux de ce qui est sérieux, sans cependant transformer ces épreuves en difficultés de la vie ».

Et comme exemples de cette évolution bienfaisante et heureuse, M. Viviani cite les discours prononcés à l'occasion des distributions des prix par MM. Chaumié, à la Sorbonne, Jaurès, à Albi, Lavisé à Paris, de Monzie, à Cahors.

Voici les lignes élogieuses que M. Viviani consacre à notre jeune et si distingué compatriote, M. de Monzie.

De tels éloges venant de maîtres de la plume et de la parole comme M. Viviani, nous dispensent de tout autre commentaire :

Notre ami M. de Monzie, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, présidait la distribution du lycée de Cahors. Son discours témoigne au plus haut point de la sévère sollicitude dont tout à l'heure je parlais et qui est, pour notre honneur et le profit de la chose publique, la marque de notre génération. Il n'a pas craint d'évoquer les salutaires et effroyables épreuves de ces dernières années, quand nous disputions à des bourreaux, avec un lambeau de chair humaine, la justice et sa tempérante compagne, l'humanité.

Les bravos répétés qui ont accueilli son éloquente évocation de la vérité montrent, non seulement qu'il est des hommes qui la servent, mais aussi des hommes qui la serviront, et que le flambeau dont nous gardons la sainte lueur au milieu des vents furieux, passera à des mains vaillantes quand les nôtres ne le seront plus assez.

Lycée Gambetta

M. Bloch, professeur de sciences au lycée Gambetta, est nommé en la même qualité, sur sa demande, au lycée de Belfort.

Le départ de M. Bloch provoquera bien des regrets parmi les nombreux amis que le distingué professeur comptait dans notre ville.

Notre compatriote M. Emile Farges, ancien élève du lycée Gambetta, professeur de sciences à Roannes, est nommé en la même qualité à Cahors.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Aviron Cadurcien

Dimanche dernier, M. Agié, membre de l'*Aviron Cadurcien*, est arrivé premier, avec 100 mètres d'avance, dans le championnat skiff junior de Bergerac. Nos félicitations.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L'Etude de M. Sautet, avoué à Cahors, est transférée boulevard Gambetta N° 41 en face du collège de Jeunes filles.

M. PELLETAN A CAHORS

Nous recevons de la municipalité le programme officiel des fêtes qui auront lieu à l'occasion de la venue à Cahors de M. Pelletan, Ministre de la Marine.

- 1° Dimanche matin, 20 septembre, arrivée (probablement à 10 heures), de M. Camille Pelletan, Ministre de la Marine. Réception à la Gare.
 - 2° Le cortège se rendra directement au monument Gambetta. — Chœur par l'Orphéon avec accompagnement de l'Avenir Cadurcien.
 - 3° Réception des autorités civiles et militaires à la Préfecture.
 - 4° A midi 1/2, banquet populaire sous la présidence de M. le Ministre.
 - 5° A 3 heures 1/2, inauguration à la Préfecture du buste de M. de Verninac.
 - 6° A 5 heures, visite à l'Hospice.
 - 7° A 6 h., réception au Cercle Républicain.
 - 8° A 7 heures, dîner à la Préfecture.
 - 9° A 9 heures, sur les Allées Fénélon, Grand Concert par les sociétés musicale et orphéonique.
 - 10° A 10 heures 1/2, bal populaire sur les Allées Fénélon.
- A la chute du jour, illumination des édifices publics.
- Lundi matin, à 9 heures 1/2, départ de M. le Ministre.

Lundi, arrivée à Gourdon à 10 heures 1/2; départ à 3 heures par l'express qui s'arrêtera exceptionnellement à Gourdon.

Arrivée à Souillac à 3 heures 47' du soir. Coucher à Croze où le Ministre restera mardi matin; mardi soir, banquet à Vayrac. Départ pour Paris.

Le Cercle Républicain Radical écarté

Au moment où cette note est composée, nous recevons une lettre de M. Costes nous demandant de supprimer le n° 7 du programme.... — n° qu'il avait accepté hier soir à 6 heures — jusqu'à consultation de la Commission du Cercle et de la Commission municipale des fêtes.

La plaisanterie est bonne et il est utile que le public soit informé. Tout d'abord, il va de soi que le Cercle Républicain tout entier eût été heureux de saluer l'éminent Ministre de la Marine.... mais cela déplaît à certains membres de la Commission des fêtes et M. Costes, docile, obéit et oublie qu'il est Président du Cercle Républicain.

On a déjà écarté le peuple du banquet POPULAIRE (!...) par le prix exagéré que l'on maintient avec une ténacité inimaginable; on veut maintenant écarter de la manifestation le Cercle Radical.... celui que combattait avec rage le préfet de Méline.

Soit, mais nous regrettons sincèrement que M. Costes ne veuille pas comprendre que ses véritables amis ne sont pas ceux qui le poussent dans la voie où il s'engage !!!

DERNIÈRE HEURE

On nous affirme que le Cercle de la « Jeunesse républicaine laïque » a l'intention d'offrir un punch d'honneur à M. Pelletan.

Nos jeunes amis ont compté sans l'avis de la Commission municipale des Fêtes !!!!! qui paraît très disposée à mettre le ministre.... sous cloche !

Donc, de cette fête DÉMOCRATIQUE on écarte l'élément ouvrier et l'élément républicain avancé.

En temps voulu, nous saurons établir les responsabilités.

A. C.

Arrondissement de Cahors

LUZÉCH. — *Instruction publique.* — M. Bouyssou, instituteur adjoint à l'école primaire supérieure de Luzéch, est nommé professeur d'école primaire de garçons premier ordre des lettres.

LIMOGNE. — *Foire.* — Malgré les travaux des champs, le foirail était bien garni et les cours sur les bestiaux quoique élevés se maintiennent. Les bêtes à laine sont très recherchées.

- Blé, 15 fr. les 80 kilog.
- Avoine, 6 fr. l'hect.
- Vesces, 20 fr. id.
- Volaille, 0,75 à 0,80 le 1/2 kilo.
- Ceufs, 0,70 la douzaine.
- Perdreaux, 1,25 pièce.
- Lièvres, 4 à 5 fr. id.

LAUZÈS. — *Foire.* — La foire du 6 septembre a été assez bonne. Les cours des bestiaux et diverses denrées ont été les suivants :

- Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 450 à 800 francs la paire ; veau de boucherie, de 90 c. à 1 fr. le kilo ; moutons gras, de 70 à 75 centimes le kilo ; agneaux, 80 c. le kilo ; brebis pour l'élevage, de 24 à 34 fr. la fr. la pièce ; porcelets, de 20 à 30 fr. la pièce selon grosseur.
- Poulets 75 c. ; poules, 60 c. ; lapins privés, 95 c. lièvres, 90 c. ; le tout le demi-kilo ; perdreaux, de 1 fr. 60 à 1 fr. 90 la pièce.
- Ceufs, 75 c. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Crime.* — Vendredi, on a découvert le corps du nommé Pierre Espeysse, âgé de 65 ans, propriétaire au Bournat.

Ce malheureux gisait à terre, la figure ressemblant à de la bouillie. Un revolver se trouvait à côté de lui.

La gendarmerie de Figeac, prévenue, s'est transportée sur les lieux où elle a même séjourné toute la nuit pour procéder à une enquête qui a donné les résultats suivants :

Depuis quelque temps la mésintelligence régnait dans le ménage Espeysse ; aussi celui-ci avait abandonné le domicile conjugal et vivait avec sa fille, mariée à Latrémolière, commune de Saint-Santin. Sa femme, Marie Rigal, âgée de 66 ans, qui était à son troisième convol, vivait seule à Bournat.

Dans la matinée du 3, au moment où elle s'habillait pour aller à la foire de Bagnac, elle vit arriver son mari à la porte du logis. Une scène des plus violentes s'engagea entre eux. Marie Rigal monta dans sa chambre et par une petite ouverture lança une grosse tuile sur la tête de son mari. Celui-ci s'affaissa sur le sol. Sa femme se saisit du bâton qu'il portait et lui en asséna force coups sur la tête et sur la figure, à tel point qu'elle crut l'avoir tué. Elle le laissa à la même place et partit pour Bagnac.

Dans la soirée, en rentrant de la foire, elle se fit accompagner par deux personnes de Latrémolière, et, en entrant dans son habitation, elle se mit à crier au secours quand elle trouva à l'intérieur son mari étendu sur le sol. Elle voulait assurément faire croire à un assassinat commis par un inconnu.

Cependant, Espeysse n'était pas mort et a pu déclarer qu'il avait été frappé et laissé pour mort par sa femme. Après le départ de celle-ci, le malheureux avait pu se traîner jusqu'à la porte de la maison et même pénétrer jusqu'à l'endroit où il a été trouvé.

Marie Rigal, continuant son système de défense, alla déclarer au maire de Bagnac que son mari avait été victime d'une tentative d'assassinat. Ce magistrat prévint la gendarmerie qui se transporta sur les lieux dans la même soirée.

Le maréchal des logis Lachèze procéda à une enquête et à l'interrogatoire de la femme Espeysse, qui, pressée de questions et serrée de près, finit par avouer être l'auteur des coups sur la personne de son mari, tout en prétendant qu'elle s'était trouvée dans le cas de légitime défense.

La justice, accompagnée de M. Brugel, médecin légiste, s'est transportée samedi au Bournat, et, après interrogatoire de la victime et de sa femme, cette dernière a été mise en état d'arrestation et écrouée, dans la soirée, à la maison d'arrêt de notre ville.

Tribunal correctionnel. — Audience du 6 septembre. — A l'ouverture, le tribunal prononce deux condamnations à 50 fr. d'amende pour délit de chasse en temps prohibé, et trois condamnations à 40 et 10 fr. pour péché de chiens prohibés.

Trois autres affaires sort successivement appelées :

Pauline Aurière, épouse Robert, de Ceint-d'Eau, mise en état d'arrestation dans les circonstances que nous avons déjà signalées, est poursuivie pour outrages à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions. Le tribunal la condamne à vingt jours d'emprisonnement.

Félix Fabien Leygues, âgé de 22 ans, de Saint-Félix, qui depuis longtemps ne cesse d'avoir des démêlés avec la justice, comparait sous l'inculpation de vol d'un fusil. Le tribunal lui octroie un mois d'emprisonnement.

On sait que lors du départ des sœurs de Cajarc, une manifestation cléricale se produisit sur le quai de la gare. Des manifestants criaient : « Vive les sœurs ! » et des voyageurs qui se trouvaient dans le train, répondaient par des cris de : « Vive la République ! A bas la calotte ! »

Les sieurs Jules Alby, commandant en retraite à Cajarc, et Daynac, carillonneur, aussi de Cajarc, sont poursuivis pour violences envers les susdits voyageurs.

Le tribunal condamne le commandant Alby à 30 fr. d'amende, et Daynac à 16 fr.

Le tribunal ne leur fait pas application de la loi de sursis.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel.

Audience de vacations du 5 septembre.

Le nommé Lecorbez, âgé de 39 ans, né à Morlaix (Finistère), sans domicile fixe, qui a outragé les gendarmes de Souillac dans l'exercice de leurs fonctions, est condamné à vingt jours de prison.

Lecorbez avait déjà subi de nombreuses condamnations à la prison, dont deux pour des délits analogues.

Jean Lasfargues, âgé de 69 ans, cultivateur à Vayrac, est condamné à 50 francs d'amende, à la remise d'un fusil ou à payer la somme de 50 fr. pour en tenir lieu et aux dépens pour avoir chassé en temps prohibé.

Le nommé Saint-Martin, âgé de 41 ans, à Ecoute-S'il-Plout, commune de Gourdon, qui, lors d'une perquisition faite à son domicile par les agents des tabacs, a été trouvé nanti d'allumettes et de tabac de contrebande, est condamné à 500 fr. d'amende pour les allumettes, 200 fr. pour le tabac et à six jours de prison sur les réquisitions du ministère public.

VAYRAC. — Le voyage de M. Pelletan.

La Défense de dimanche consacre quelques lignes au banquet organisé pour recevoir le ministre de la marine, M. Pelletan.

Avec une grossièreté excessive, l'auteur de ces lignes parle du vaillant républicain contre lequel il souhaite voir lever tous les Vayracois.

L'individu malpropre qui a écrit cet en-

trefflet aurait dû songer qu'heureusement à Vayrac, il est plus de gens honnêtes que de ceux de son espèce, et que ces citoyens répondront aux violences, aux provocations, aux grossièretés de l'auteur de la note, par des acclamations enthousiastes et un accueil chaleureux en faveur du ferme démocrate Pelletan.

SOULLAC. — Commencement d'incendie. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'habitation de la veuve Dégoual. Grâce à la promptitude des secours, le feu a pu être rapidement éteint, n'occasionnant que quelques dégâts insignifiants.

Probité. — M. Delbos, marchand tailleur, avenue Gambetta, a trouvé sur la route de Sarlat un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'il s'est empressé de remettre à sa légitime propriétaire, la femme D..., habitant à la Frégière.

Nos félicitations.

Fête locale. — La fête locale de Souillac aura lieu le 27 courant. La deuxième réunion, qui a été tenue à la mairie, avait pour but de désigner les quêteurs qui, accompagnés d'un conseiller municipal, seront chargés de recueillir les souscriptions.

Fête de Lamothe. — La fête annuelle de Lamothe-Timbergue, une des plus attrayantes de notre région et si suivie de notre population, aura lieu dimanche prochain 13.

Comme les années précédentes, les divertissements seront nombreux. Bal champêtre, carrousels, jeux divers, bataille de confetti seront autant d'attractions.

USSEL. — Fête locale. — Comme nous l'avions annoncé, notre fête annuelle a été célébrée samedi, dimanche et lundi. Jamais fête ne fut plus belle, malgré la pluie qui commença à tomber le dimanche soir vers 10 heures.

Samedi soir, à 8 heures, a eu lieu la retraite aux flambeaux.

Dimanche matin, les jeunes gens, accompagnés de la musique, ont distribué les biscuits et les bouquets. Dès 9 heures du matin, la Place-Petite était couverte de melons et de fruits divers, et le marché a été très animé jusqu'au soir.

Le bal qui a commencé à 4 heures, a eu lieu au milieu d'une nombreuse affluence de danseurs et de curieux, et a obtenu un vif succès.

Lundi, malgré la pluie, des jeux divers ont eu lieu, et le bal du jour qui a commencé vers 2 heures s'est terminé vers 7 heures.

Chez nos voisins

FUMEL (Lot-et-Garonne). — Horrible mort. — Vendredi, vers cinq heures du soir, la dame Albertine Redon, épouse Petit, en tournée dans une maison de notre ville, voulut préparer de l'encaustique. Elle com-

mit l'imprudence de placer sur une lampe à alcool le mélange de cire et d'essence de térébenthine, qui s'enflamma et communiqua le feu à ses vêtements.

On s'empressa d'accourir aux cris poussés par la malheureuse femme, mais les flammes empêchèrent les sauveteurs de pénétrer dans la chambre du premier étage, où se passait cette horrible scène.

Un jeune voisin, M. Laborie fils, s'aidant d'un contrevent du rez-de-chaussée, attira Mme Petit au dehors, mais il ne put à cause du poids, la maintenir et la malheureuse vint s'abattre sur le dallage de la cour.

Immédiatement transportée chez elle, Mme Petit reçut les soins pressés de MM. les docteurs Daraignez et Roudié, mais tout fut inutile : elle expira à huit heures du soir, dans les souffrances atroces que l'on devine aisément.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été sensiblement plus animé que ces jours derniers, et nous avons à constater un mouvement de reprise à peu près général des valeurs les plus actives.

Cependant notre 3 0/0 a baissé de 7 c. à 97,57. Le Crédit Foncier se traite à 672 : le Crédit Lyonnais a passé de 1.126 à 1.129 ; les autres sociétés n'ont pas été cotées à terme.

Nos chemins clotent ; le Lyon à 1.416 ; le Nord à 1.817 et l'Orléans à 1.501.

Le Suez finit à 3.938.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure a passé de 91,40 à 91,60 ; le Portugais cote 31,10 ; le Turc D s'est avancé à 31,12 ; la Banque Ottomane à 578.

Au comptant, les obligations 5 0/0 des chemins de fer Victoria Minas, sont recherchées à 382,50.

C'est demain 8 septembre, que sera close l'émission des obligations de 500 fr. 3 0/0 du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. — Rappelons que ces obligations sont offertes au public au prix de 470 fr. et qu'elles rapportent 15 francs nets d'impôts présents et futurs.

LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

BONNE OCCASION

A VENDRE Un Phaëton

EN EXCELLENT ÉTAT PRIX MODÉRÉ S'adresser à M. VIDAILLAC, bourrelier, 115, Boulevard Gambetta.

Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

A VENDRE

UNE PRESSE A COPIER

A BALANCIER

ABSOLUMENT NEUVE

PRIX : 21 Fr.

S'adresser au bureau du journal

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLÔMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

COMMERCE DE BOIS

FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre, 2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d°
d° d° 25, 1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d°
d° d° 25, 1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d°
d° d° 25, 1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Eviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable Nom

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 18

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

V

Au fond de l'abîme

— Et vous la laissez sans réponse, méchante ?

— Non.

— Ah !

Mariette retira ses mains de celles de Félix ; elle prit la lettre qu'elle avait écrite la veille, avant de connaître l'infamie commise par Antoine et la présenta au jeune homme avec un sourire triste.

Il la décacheta, la parcourut rapidement et pâlit.

Mariette le vit si malheureux qu'elle se reprocha d'avoir été presque brutale dans cette lettre ; mais pouvait-elle agir autrement ?

— Oh ! Comme vous êtes cruelle pour moi, fit-il, avec une émotion sincère. Ai-je mérité d'être traité ainsi par vous ? Que vous ai-je fait pour que vous me parliez ainsi ? moi qui comptais éclairer ma vie du rayon de vos jolis yeux !

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Il lui prit encore les mains et lui dit avec douceur :

— Regardez-moi bien ! Voyez si je suis capable de vous tromper et de vous mentir... Oui, je vous aime, avec une sincérité, avec une franchise dont je ne puis, hélas ! vous donner des preuves... Je vous aime !...

Je braverai tous les obstacles, je briserai toutes les difficultés afin de pouvoir aller à vous, afin de vous faire mienne...

Où, je vous veux ! Pourquoi me parlez-vous d'impossibilités ? Est-ce qu'il y a des conventions sociales à respecter, quand on s'aime.

Parce que le hasard a fait de moi un fils de patron, il ne me sera pas permis d'aimer la plus humble des ouvrières ! Comme vous me connaissez mal, Mariette !... Mais je maudis mon sort et ma destinée, puisque vous les jugez des obstacles à notre bonheur.

Mais je voudrais être nn de ces braves émouleurs qui travaillent dans mon usine près de vous, pour être constamment à vos côtés, pour voir vos yeux si francs et si bons, pour respirer un peu de cette joie que vous répandez autour de vous... Ah ! certe si je les envie !...

Alors, il s'approcha peu à peu, davantage de Mariette ; il appuya ses lèvres sur les mains de la jeune fille ; puis il attira ce corps frais et délicat contre sa poitrine.

Mariette ferma les yeux et les lèvres de Félix baisèrent sa bouche :

— Je t'aime, murmura-t-il, je t'aime, je suis fou, je suis heureux !

Elle le regarda avec un sourire étrange, sourire de bonheur et de tristesse à la fois.

Elle était tout entière à son ravissement et elle sentait comme une ivresse qui gagnait son corps.

Et son silence et son sourire étaient l'aveu de cet amour contre la force duquel elle ne pouvait plus maintenant se défendre.

Mais brusquement la cloche de l'usine retentit ; ils se séparèrent.

Mariette fut la première des émouleuses à se mettre au travail dans l'usine qui s'emplissait peu à peu d'ouvriers et de rumeurs.

Francisca vint la rejoindre au sous-sol, mais avant de se coucher devant sa meule, elle lui demanda à voix basse :

— Tu as vu M. Félix ?

— Oui.

— Eh bien ?...

— Il ne parlera pas.

— Ah !

Et ce fut tout.

Mariette avait répondu d'une voix brève, avec une indifférence, qui, cette fois, trompa sa rivale jalouse et maintenant dédaignée.

On ne parla plus jamais de cette triste affaire de vol dans la famille Moronde.

VI

Vol et viol

Pendant quelques jours, la même vie régulière continua pour Mariette.

Elle n'avait pas revu Félix depuis le moment où elle était venue lui demander grâce pour son cousin.

Elle lui sut même gré de n'avoir point abusé de cet aveu d'amour qu'elle lui avait fait en une minute d'indicible affolement dont elle prévoyait et redoutait les conséquences.

Elle lui eut de la reconnaissance pour ce silence et elle ne l'en aimait que davantage.

D'ailleurs Francisca les observait l'un et l'autre, furieusement jalouse.

En effet elle avait compris que Félix avait totalement changé de conduite à son égard ; aux rendez-vous pressants qu'elle avait, ces jours-ci, exigés de lui, il répondait par un silence dont l'obstination l'avait d'abord inquiétée, puis agrie ; il laissait sans réponse les lettres qu'elle lui adressait.

Cette fois son amant lui échappait.

Elle eut un vague pressentiment que l'influence de Mariette pouvait ne pas être étrangère à ce changement dans la conduite de Félix.

Et elle se repentait d'avoir en quelque sorte jeté sa cousine dans les bras du jeune homme en l'obligeant de se charger d'une commission qui devait forcément les mettre tous deux en présence.

Cependant, si elle était sûre de l'inconstance de son amant, elle ne pouvait se prononcer sur l'état d'âme de Mariette.

Et c'est ce doute même qui la rendait si inquiète.

Que s'était-il passé entre eux ?

(A suivre.)

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

IV

L'œu re d'une nuit sombre

Ginébra se mordit les lèvres en les apercevant, car, bien qu'elle fût enveloppée dans son burnous flottant, qui dissimulait sa taille, et que sa gentille toque avec sa plume et sa chevelure frisée de près changeassent complètement l'aspect de sa figure, elle regrettait d'avoir manqué de présence d'esprit en oubliant de se masquer. Les invités lui étaient pourtant tout à fait inconnus, et, quoiqu'ils la regardassent passer d'un œil scrutateur, ils n'exprimèrent aucune remarque. Elle fut introduite dans le boudoir de Mme Eversleigh par un des grands valets de pied, et tant qu'elle put en juger, personne ne l'avait reconnue.

La maîtresse de maison mettait la dernière

Réproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

main à sa toilette, qui était aussi magnifique, et, après les compliments d'usage, les deux dames revêtirent leurs dominos et descendirent dans la brillante salle de réception, où une demi-douzaine de lustres jetaient une lumière éblouissante sur les jolies femmes et des hommes bien tournés pour le plus grand nombre. On y avait sous les yeux le spectacle ordinaire en pareille circonstance... c'étaient des nonnes et des démons, des moines gris à côté de brigands, des capucins avec leur froc, qui faisaient la cour à des danseuses de ballet, des pirates levantins valsant avec la reine Elisabeth, des nègres et des marchandes de fleurs, des chefs indiens et des senoras espagnoles... tous les grands personnages de l'histoire et de l'opéra masqués et mélangés. La musique faisait retentir les salles de ses joyeux échos. L'air était chargé de parfums, les yeux éblouis par la lumière, l'éclat des pierreries et les couleurs éclatantes des costumes divers.

Parmi cette foule de toilettes brillantes, aucune n'excitait plus vivement l'attention que celle du petit page Kaled. Mais où était Lara ? Une heure s'était écoulée depuis l'arrivée du page, mais le maître du page était encore absent, et, sous le masque de soie de mylady, le rouge de la colère commençait à monter.

Qu'est-ce qui pouvait retenir le major Frankland ? Telle était la question que mylady, qui se trouvait seule pour un instant, pour la première fois depuis le commencement du bal, se posait en s'asseyant sur une chaise.

Ne viendrait-il pas, après tout ? Comment ose-t-il me causer un tel désappointement ? Comme je dois paraître ridicule sous le déguisement d'un page sans chevalier ! Je ne...

Elle s'arrêta... quelqu'un s'était approché, sans être vu et une voix lui avait parlé bas à l'oreille :

— Lara est arrivé ! Regarde, mon fidèle Kaled ; toi, le prince et le modèle des pages, et salue la venue de ton seigneur et maître !

Lara, sous le costume pittoresque d'un cavalier espagnol, était debout derrière elle avec un masque sur la figure ; mais, pendant un instant, milady n'avait pas reconnu le son familier de la voix de Frankland.

— Ne me faites pas de reproches, Ginébra, je vois que vous vous disposez à m'en adresser ; je sais que je mérite d'en recevoir. Je n'ai pu arriver plus tôt ; juste au moment de partir, mon grand-père a été saisi d'une grave maladie... je devrais être à son chevet en ce moment même. Ah ! voilà qu'on joue une redowa, c'est ma danse favorite. Venez Kaled... permettez-moi de vous regarder. Votre costume est une merveille... il est charmant. Venez !

Il l'entraîna dans le tourbillon de la danse, mais, pour la première fois de sa vie, le pas ne s'accorda pas avec le sien. Pendant un instant ou deux, ils ne purent absolument pas danser ensemble... puis le comte Lara sembla s'y mettre enfin, et ils pirouettèrent à l'admiration de tous les assistants.

— Qu'est-ce qu'il y a d'étrange en vous ce soir, Gaspard ? demanda Lady Dangerfield

d'une voix à demi-bourne. Votre voix à un son singulier, vous ne dansez pas comme vous en avez l'habitude, et... vous avez quelque chose, je ne saurais dire quoi, qui ne me semble pas ordinaire. Otez votre masque, monsieur, et permettez que je vous voie !

— Les choses ne doivent pas aller ainsi, un page ne doit jamais s'arroger le droit et donner des ordres à son maître. Soyez assurée que je suis bien moi, et, au souper, nous ôterons nos masques, et nous deviendrons l'objet de l'attention générale. Ginébra, votre costume est absolument parfait... il n'en est aucun ici ce soir, qui l'égalé.

Un domino noir, qui passait à côté d'eux, saisit ces paroles, prononcées presque à voix basse, et s'arrêta pour les observer. A partir de ce moment, partout où allaient le cavalier et son page, le domino se trouvait là pour les suivre.

Le bal était d'un éclat indescriptible. Les danses étaient suspendues à peine quelques instants... les heures s'enfuyaient comme des minutes, et Lara et son page ne se quittèrent pas d'un instant, soit qu'ils valsassent ou qu'ils se promenaient, soit qu'ils allassent chercher la fraîcheur sur le balcon et dans les boudoirs à demi-éclairés, ou se plongeaient dans le tourbillon des masques ; et partout, sans qu'on le vit, furtivement et d'un pas aussi assuré que le Destin lui-même, le domino les suivait, les observait, et passait son temps derrière eux.

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers vérifiés et affirmés de la liquidation judiciaire du sieur BESSON, limonadier, demeurant à Cahors, sont invités à se rendre le vendredi 18 septembre 1903, à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour délibérer sur le concordat proposé à ses créanciers par le dit Besson et, au cas de rejet des propositions concordataires du débiteur, donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

Le Greffier, A. POULVEREL.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille à prix réduits à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les Grandes Vacances, il est délivré chaque année du 15 Juillet inclus au 1^{er} Octobre inclus, au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du M. di distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ et en inversement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours non compris le jour du départ, elle peut être prolongée d'une ou plusieurs périodes de 15 jours moyennant supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

Relations rapides entre Paris et les stations thermales du centre

En sus des deux trains express qui desservent pendant toute l'année les stations thermales de Nérès, du Mont-Dore et de La Bourboule, la Compagnie d'Orléans vient de mettre en marche,

pour toute la durée de l'été, deux nouveaux trains express spécialement destinés aux relations entre Paris et ces stations thermales.

Voici l'horaire de ces quatre trains :

ALLER

Paris Quai d'Orsay, départ 8,37 matin—8,9 soir
Chamblet-Nérès, arrivée 2,52 soir—3,39 matin
La Bourboule, arrivée 6,17 soir—6,55 matin
Le Mont-Dore, arrivée 6,35 soir—7,18 matin

RETOUR

Le Mont-Dore, départ 11,40 matin—8,5 soir
La Bourboule, départ midi,6—8,22 soir
Chamblet-Nérès, départ 3,36 soir—10,31 matin
Paris Quai d'Orsay, arrivée 10,3 soir—6,27 matin

Un wagon restaurant est attelé aux deux express de jour.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Nérès (Nérès), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Gervais-Clâteauneuf (Clâteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Viersur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre, du 15 Mai au 15 septembre de chaque année, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, au départ de toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres des stations thermales ci-dessus indiquées.

Le prix de ces billets est ainsi fixé. Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires ;

Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets aller et retour.

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de deux mois et peut être prolongée d'une période d'un mois moyennant supplément de 20 0/0 du prix du billet.

PELERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-POINTE-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 45	22 25	50 40	34 20	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 55	22 50	50 95	34 40	22 40
Royat	56 45	38 10	24 35	56 35	38 05	24 30	56 10	37 80	24 65
Chamblet-Nérès	37 05	25 65	16 70	37 85	25 35	16 45	37 65	25 40	16 55
Evaux-les-Bains	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris. 1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive ou Toulouse, Capdenac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris. 1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Sauclières ou Comberdondé ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris. 1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse. 1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer

leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 50 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Relations rapides par train de luxe entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la C^{ie} d'Orléans, d'accord avec la C^{ie} du Midi et la C^{ie} des Wagons-Lits, mettra en marche, à partir du 2 Juillet jusqu'au 9 septembre inclus, un train de luxe exclusivement de wagons-lits.

Ce train aura lieu au départ de Paris les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine du 2 Juillet inclus au jeudi précédant l'ouverture de la chasse dans les départements du Loiret et de Loir-et-Cher, et les mardi, jeudi et dimanche 8 Septembre inclus ; au départ de Luchon, il aura lieu les lundi, mercredi et vendredi du 3 Juillet au 9 Septembre inclus.

Par suite les nouvelles relations avec la station thermale de Luchon s'établiront comme suit aux jours indiqués comme suit :

Paris-Quai d'Orsay, départ 7 h. soir.
Paris-Austerlitz, départ 7 h. 11 soir.
Luchon, arrivée 8 h. 59 matin.
Luchon, départ 8 h. 45 soir.
Paris-Austerlitz, arrivée 11 h. 1 matin.
Paris-Quai d'Orsay, arrivée 11 h. 10 matin.

Le propriétaire gérant : A. COUÉSLANT.